Quatorzième Année. — N° 1987 UN NUMERO : 15 CENTIMES. Vendredi 20 Mai 1870

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois. . . . . 12 f. »
Six mois. . . . . 23 »
Un an . . . . . 44 »

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : D. REDOUX

Le Nord de la France :
Trois mois. . . . . 12 f. »
Six mois. . . . . 23 »
Un an . . . . . 44 »

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 30 centimes la ligne

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'*Economie* ; A BRUXELLES, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine

Ce numéro a un supplément

ROUBAIX, 19 MAI 1870

La plupart des journaux discutent encore aujourd'hui la portée du remaniement ministériel qui vient de s'accomplir. Si l'on examine l'opportunité des nouvelles nominations, elles ont évidemment un rapport direct avec le plébiscite; elles en sonten quelque sorte la conséquence. Si l'on considère les choix en eux-mêmes, ce rapport devient plus manifeste encore. L'Empereur s'est assuré que la nation approuve le développement donné à ses institutions représentatives, et pour mettre ses actes à l'unisson du sentiment presque unanime des populations, il se refait un cabinet parlementaire. Des trois nouveaux ministres, deux, MM. Mége et Plichon, appartiennent à la Chambre élue ; le troisième, M. Gramont, si nous en croyons la *France*, appartiendra bientôt au Sénat. Par là se trouvent hautement désavouées toutes les arrière-pensées de réaction que l'on prêtait à Napoléon III. A la politique personnelle de ces dernières années, politique à laquelle sont dues toutes les fautes de l'empire, succède une politique qui se soumet au contrôle efficace des Chambres et s'oblige à ne plus engager le pays sans l'avoir préalablement consulté.

C'est la volonté du pays désormais qui fera et défera les ministres, et l'on en a un premier exemple dans la reconstitution du cabinet du 2 janvier. Ici, plus de place reservée à la faveur, plus de portefeuille obtenu par l'intrigue. Ce sont les services diplomatiques de M. de Gramont qui l'ont fait choisir pour le poste des affaires étrangères, les services parlementaires de MM. Mége et Plichon qui les ont fait nommer l'un à l'instruction, l'autre aux travaux publics. Et comme le vote national du 8 mai a été une double et solennelle affirmation des principes conservateurs de la France et de ses aspirations libérales, les trois nouveaux ministres se trouvent être trois conservateurs également dévoués à la cause de l'ordre et au développement des libertés publiques.

Ainsi complété, le cabinet du 2 janvier reste ce qu'il a été le premier jour, et ce qui a fait jusqu'ici sa force, un cabinet essentiellement parlementaire. Il demeure fidèle à son origine et continue à s'appuyer sur les deux centres, empruntant au centre droit l'honorable vice-président du Corps législatif, M. Mége, et au cengauche l'honnête et estimé député du Nord, M. Plichon.

Nos correspondances de Paris ont rappelé les antécédents des nouveaux ministres. Nous avons donné aussi l'opinion des principaux journaux sur ces nominations. En général, elles sont considérées comme un nouveau gage des intentions franchement constitutionnelles du souverain. La présence de M. Plichon dans le cabinet est, à un autre point de vue, une précieuse garantie pour les intérêts catholiques.

La *Correspondance du Nord-Est* annonce que la nomination de M. le duc de Gramont a produit à Berlin une impression assez fâcheuse. On redouterait beaucoup les sympathies très avouées du nouveau ministre des affaires étrangères pour l'Autriche.

A Vienne, on se montre naturellement satisfait de la nomination du ministre de France, et on la considère comme un symptôme évident d'un rapprochement entre la France et l'Autriche; peut-être même d'une alliance franco-autrichienne. On donne pour successeur à M. de Gramont M. de Banneville.

Voilà déjà plusieurs jours que les dépêches et les journaux de Florence nous entretiennent de tentatives d'insurrection sur divers points de l'Italie. D'après une lettre adressée à la *Perseveranza*, on aurait constaté d'une manière indubitable la présence de Ricciotti Garibaldi au milieu de la bande formée dans la province de Catanzaro, et l'autorité judiciaire aurait lancé contre lui un mandat d'arrêt. Si ce fait se confirmait, il serait de nature à jeter sur la situation une vive lumière.

Le mouvement n'est point d'ailleurs fini, ainsi qu'on l'avait d'abord espéré. L'*Opinione* du 17, rapporte que dans une rencontre des troupes et des insurgés à Filadelfia, huit de ces derniers ont été tués, après avoir ouvert eux-mêmes un feu très-vif, à 300 mètres des habitations. Dans la nuit du 15, une vingtaine d'individus se réunirent aussi dans le cimetière israëlite, à environ un demi-kilomètre de Reggio, province de l'Emilie, et s'acheminèrent vers la montagne, armés de fusils à baïonnette. Le 17, la bande grossissant dans sa marche, a eu une rencontre avec les troupes dans le voisinage de Rognolo, près de Castelnuovo-Monti, et après un engagement qui a duré quelques instants, ces bandes ont laissé trois prisonniers entre les mains des troupes. La lutte reprend donc et ne semble pas près de finir.

Ce n'est pas tout, le brigandage paraît, lui aussi, devoir profiter de l'occasion pour refleurir. Des lettres de Naples annoncent que les brigands se sont mis en campagne du côté de Castellamare, sous les ordres du fameux Pilone. Ce chef de bande, après avoir blessé d'un coup de fusil un gendarme qui l'avait reconnu, a réussi à s'échapper. Enfin, on mande de l'île de Sardaigne, qu'une nombreuse bande d'assassins a exterminé, le 12, à Orani, une famille entière. Voilà qui promet des complications dignes de nos anarchistes.

Les étudiants de Naples et des autres Universités de l'Italie ont heureusement cessé d'accorder leur collaboration aux insurgés. Il y a lieu de penser que toute la jeunesse italienne imitera cet exemple. Le mouvement se bornera donc aux démonstrations vaines des conspirateurs de profession, ces vieilles épaves des anciennes discordes civiles de l'Italie ; mais la tentative ne nous aura pas moins fourni cet enseignement : qu'il est urgent que les hommes d'ordre se donnent partout la main, en face de la solidarité évidente de tous les révolutionnaires de l'Europe et particulièrement de ceux de France et d'Italie.

Le gouvernement anglais persiste à demander une enquête complète sur le massacre de Marathon, mais il n'a pas jugé nécessaire l'envoi d'une escadre au Pirée.

EDMOND DUVAL.

Les grèves doivent préoccuper tous les hommes sensés et soucieux de l'ordre et du progrès. Elles n'ont pas seulement chez nous l'effet qu'elles ont partout ailleurs de causer des dommages matériels au pays en arrêtant la production. Elles en ont un autre beaucoup plus grave. Un parti politique les érige en système. Il s'en sert non-seulement contre le gouvernement; mais, ce qui nous inquiète davantage, contre tout état social basé sur la justice, l'ordre et le progrès. Il cherche à opérer une scission radicale entre l'ouvrier et le patron, entre le travail manuel et la mise en œuvre de ce travail, c'est-à-dire le capital, et, en poussant de parti pris les classes ouvrières à la grève, il amènera fatalement cette scission, car il gonfle ainsi, au delà de toute mesure, leurs prétentions, et met leurs intérêts en opposition et en lutte avec ceux des patrons.

Que résulterait-il si ce parti arrivait à ses fins? La France productrice serait divisée en deux camps ennemis, irréconciliables, se voyant l'un à l'autre une haine mortelle et prêts à en venir aux mains. Il est donc de notre devoir et de notre sécurité de nous opposer à son entreprise. Nous avons assez de nos discordes politiques; nous n'avons pas besoin de mettre à la charge du présent et de l'avenir des discordes sociales qu'il serait sinon impossible, au moins très difficile d'arranger. Mais quelles doivent être nos armes? Certes ce n'est pas la répression. Avec une race courageuse et pleine de dignité comme la nôtre, la répression ne terrifie pas, elle n'arrête personne, elle n'efface rien, elle exaspère. Ce n'est pas non plus de faire le silence. Le silence imposé pendant dix-sept années par le gouvernement impérial sur toutes les questions d'économie sociale n'a rien fait et rien empêché. Quand le bâillon a été enlevé et la plume laissée quelque peu libre, on a pu voir qu'aucune des doctrines, qu'aucun des systèmes qui s'étaient produits en 1848 n'étaient oubliés.

Ce silence n'avait empêché qu'une chose : il avait empêché d'élucider les questions. Pendant ce temps, les aspirations et les prétentions des classes ouvrières se formaient et s'affirmaient, en sorte qu'après ces dix-sept années, le danger était plus grand et plus pressant sans que la sécurité que donnent la certitude de la vérité et la connaissance de ce qu'il faut faire fût plus grande. Ce n'est pas non plus, comme on y est trop malheureusement porté, de fermer les yeux, de nier, de repousser sans examen et au premier mot et de détourner les esprits. Non. Au contraire. Ce que nous devons faire c'est ouvrir les yeux prêter l'oreille, écouter. Nous devons arracher les classes ouvrières à ce parti, et par conséquent nous devons faire tomber tous les griefs qu'elles peuvent ou qu'elles croient avoir. Nous devons discuter leurs prétentions, leurs aspirations, convenir sans hésitation de ce qu'elles ont de juste, rechercher comment on peut y faire droit et le faire tout de suite, enfin par le raisonnement et la démonstration, amener les ouvriers eux-mêmes à répudier ce qu'ils demandent aujourd'hui d'injuste et d'inique. Voilà ce qu'il faut faire. On commence à le comprendre. La raison est dans les grèves, si nombreuses et si fréquentes depuis quelque temps, et dans l'inquiétude qu'elles on laissées dans tous les esprits.

Un journal fort sérieux, l'organe habituel des chefs d'industrie, le journal la *Houille*, nous donne un témoignage de la préoccupation générale de cette tendance à prévenir tous les périls qui sont au fond des grèves et les prévenir à la façon que nous venons de dire. Il organise un concours dont le prix de 5,000 fr. sera le produit d'une souscription ouverte en ce moment dans ses bureaux. Ce concours a pour objet de trouver les conditions auxquelles on pourrait supprimer les grèves, c'est-à-dire empêcher la scission entre l'ouvrier et le patron. Voici dans quels termes la *Houille* fait part au public de ce concours :

« Un prix de *cinq mille francs* sera décerné en janvier 1871 à l'auteur du travail qui sous le titre *Suppression des grèves*, indiquera (en dehors de toute intervention de l'Etat), le moyen le plus pratique, le plus équitable et le plus conforme à l'égalité sociale, de rendre les grèves désormais inefficaces et par conséquent impossibles. »

Nous félicitons le journal la *Houille*, de l'initiative qu'il prend, et nous nous empressons de la porter à la connaissance de nos lecteurs. Il a exactement formulé la question. Nous espérons qu'il atteindra le but qu'il poursuit et que poursuivent avec lui ceux qui veulent l'apaisement et la concorde dans notre société. La question est intéressante et fixe d'elle-même l'attention des hommes d'étude ; d'autre part, le prix est suffisamment élevé et il tentera. Nous ne doutons pas que des concurrents soient en grand nombre, et nous souhaitons que parmi les solutions présentées se trouve la vraie, celle qui pourrait amener l'apaisement et la concorde par la satisfaction commune de tous les producteurs.

(Journ. de Paris.) CH. LINTILHAC.

REVUE DE LA PRESSE

Le *Constitutionnel* présente à ses lecteurs les considérations suivantes, à l'occasion de la nomination de M. le duc de Gramont au ministère des affaires étrangères :

« Nous rentrons aujourd'hui dans une période normale et il importe que la France reprenne sa place et fasse entendre sa voix dans les grandes questions qui s'agitent dans le monde et qui ne doivent ni se traiter ni se résoudre sans notre concours et notre influence.

» Ce qu'il y a de plus heureux à constater c'est l'unanimité du sentiment qui s'est manifesté dans les cabinets européens au sujet de notre crise intérieure. Les diatribes de notre presse révolutionnaire et les clameurs de nos clubs n'ont jamais fait illusion au dehors : les gouvernements étrangers, loin de croire la France anéantie par le travail réformateur, ont pu mesurer, au contraire, la solidité de l'Empire sur la résistance victorieuse qu'il n'a cessé d'opposer aux tentatives des factions et sur la facilité, avec laquelle il a pu accomplir sa transformation parlementaire. »

La *Patrie* disait, hier, à propos du ministère des travaux publics : « Si tout se réduit à faire pour 100 millions de travaux parce qu'on a 100 millions à dépenser, il suffit d'un expéditionnaire à 1,200 fr. et d'un ingénieur pour dresser le plan primitif. On n'a besoin ni d'un ministre ni d'un ministère. Le but à atteindre, c'est de faire exécuter pour 5 ou 600 millions de travaux avec 100 millions d'impulsion, en associant le public au gouvernement. »

« Eh bien! répondent *Les Débats*, nous sommes d'un avis diamétralement opposé. Rien de plus facile, en disposant de 100 millions seulement, de dépenser 5 à 600 millions, si l'on veut engager l'avenir, c'est-à-dire faire des emprunts avoués ou déguisés. Pour nous servir de l'expression de la *Patrie*, un « expéditionnaire » y suffit. Ce qui est difficile, au contraire, c'est lorsque on dispose de 100 millions, de ne pas dépenser un centime de plus, de repousser énergiquement les demandes, les offres, les propositions pressantes qui assiègent le bureau d'un ministère : demandes des villes, des communes qui veulent se ruiner en bâtiments, offres des entrepreneurs, des architectes qui veulent les y aider, offres des hommes d'affaires qui veulent se charger de prêter l'argent, au plus juste prix. Dire : Non ! à tous ces solliciteurs, fermer la caisse du budget à toutes ces mains ouvertes, résister soi-même à la tentation agréable de faire de grandes dépenses, que les générations futures seront chargées de payer, voilà l'œuvre difficile, laborieuse, à laquelle ne suffit pas un « expéditionnaire », mais pour laquelle il faut un homme d'Etat consciencieux et énergique. »

On lit dans le *Centre-Gauche* :

L'effacement de la France au dehors est indiscutable. Il n'est plus permis de compter sur son prestige. A peine, si nous voulons être vrai, devons-nous parler de sa modeste influence.

Et cette influence même, si contestée par les puissances, qui n'étant plus jalouses, ne sont pas cependant devenues nos amies, cette influence, déjà secondaire, appartient encore aux Tuileries, au chef de l'Etat. La Chambre ne saurait en revendiquer la moindre parcelle !

Elle ne compte pas devant les cabinets dans nos affaires extérieures; elle n'a rien fait, en réalité, pour mériter d'y être de quelque poids.

Cet état d'infériorité sur les Parlements étrangers, sur les Chambres anglaises, sur le Parlement de l'Allemagne du Nord, sur les Chambres bavaroises et Austro-hongroise, et même sur l'Assemblée des députés italiens, est douloureusement humiliante.

Outre qu'elle constate en France une diminution politique qui n'échappe point aux nations civilisées et libres de l'ancien comme du nouveau monde, elle présente des dan-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 20 MAI 1870.

— 17 —

LES TRAQUEURS DE DOT

PAR

MM. A. DE PONTMARTIN ET FR. BÉCHARD

DEUXIÈME PARTIE.

III

Dans chaque département, à leur sortie de l'école de droit, les jeunes licenciés, à l'ambition de qui ces obscurs tribunaux n'ouvrent aucune perspective, vont presque tous se grouper au chef-lieu du ressort judiciaire, ou tout au moins au siége de la cour d'assises. Les avocats d'arrondissement, ainsi accoutumés à n'être point troublés dans leur profession par la concurrence, finissent par considérer leur clientèle comme une propriété et toute tentative de rivalité comme une usurpation.

Une demande d'inscription au tableau leur semble une manœuvre dirigée contre leurs moyens d'existence et leur tranquillité. Vieillis dans la pensée que plaideurs et juges leur appartiennent par droit de mérite et par droit d'ancienneté, ils regardent et traitent tout nouveau confrère comme un ennemi de leur repos.

Cette position, devenue pour eux, avec le temps, une sorte de monopole, ils la défendent de leur bec d'avocat et de leurs ongles de procureur — car ils réunissent d'ordinaire ces deux qualités — contre l'intrus qui vient la leur disputer, comme la chouette défend son nid contre le coucou qui vient y pondre.

Jugez si Francis, rival d'autant plus redoutable qu'il appartenait à une famille influente du pays, eut à combattre de venimeuses et sourdes hostilités ! les vieux renards de la basoche, qu'il était venu troubler dans leur droit de vorace suzeraineté sur le gibier processif de l'arrondissement, n'osèrent pas se jeter sur lui pour le mordre, mais ils grognèrent en lui montrant les dents.

On connaît cette noble et loyale solidarité du barreau que MM. les bâtonniers de l'Ordre, sur tous les points de la France, ne manquent jamais de célébrer dans leurs discours de rentrée. C'est sans doute au nom de cette fraternité que le bruit se répandit bientôt dans la ville d'Aulas que maître Hébrard avait quitté Paris, parce qu'il s'était vu honteusement rayé du tableau des avocats à la cour royale.

On flatte la calomnie en la redoutant, et ceux qui affectent si haut de la craindre m'ont l'air de redouter surtout la vérité. Ces premières épreuves, Francis eut peu de peine à les surmonter. Au bout de quelque temps, la réaction en sa faveur se développa même avec d'autant plus d'intensité que les attaques avaient paru plus passionnées et plus intéressées.

L'ardeur de ses adversaires lui créa à son insu, ainsi que cela arrive toujours, des amis ardents, — si bien que le jour de son début, la petite salle du tribunal d'Aulas se trouva trop étroite pour contenir la foule impatiente d'écouter « l'avocat parisien ». C'est ainsi que les magnaniers et les maçons indigènes appelaient Francis Hébrard.

Sa plaidoirie fut courte — elle n'avait pas duré plus de dix-huit minutes — et son succès complet Le tribunal lui adjugea toutes ses conclusions.

Le même soir, dans l'estaminet enfumé qui prenait à Aulas le titre pompeux de *Club du Commerce et des Arts*, et qui rappelait à Francis par les richesses de son ameublement le luxe du café Cujas, cinq ou six membres du cercle, groupés autour du poêle de faïence, réchauffaient leurs mains, toutes grandes ouvertes sur le brasero. Parmi eux, un petit vieillard, sec, malingre et ratatiné, dont les yeux de taupe clignotaient sous ses lunettes vertes, se démenait avec une pétulance toute juvénile. C'était maître Chavanon, le bâtonnier des avocats d'Aulas.

— Zuzé ! s'écria-t-il en déboutonnant d'une main le paletot de son voisin, tandis qu'il élevait dédaigneusement l'autre vers le quinquet huileux qui éclairait la scène. Zuzé, pas dé nér ; pas dé cur ; pas d'halcin ! Cé pétit garçoun né séra zamé ün oratür ; et pourtant quelle admirable affaire ! Moi, z'aurais plaidé une hure ; Cicéron aurait plaidé un zour ; Démosthènes aurait plaidé un an!... dix-huit minutes, mes enfants, dix-huit minutes ! Quels honoraires un avocat peut-il réclamer pour dix-huit minutes d'éloquence?

Charmés par cette faconde, qui avait fait surnommer Chavanon « l'Aigle des Cévennes », ses auditeurs ne purent s'empêcher de comparer l'abondance de leur compatriote à la sécheresse du nouveau venu.

L'un d'entre eux s'approcha de lui, et lui secouant la main avec une exaltation patriotique, dont son accent auvergnat attestait la sincérité :

— Ah cha ! mon vieux, lui dit-il, tu chéras donc touchours choublime ?

Chavanon tira sa tabatière de sa poche, huma, en souriant avec modestie et en minaudant sous ses lunettes, une prise de tabac, et, la main sur son cœur :

— Non, non, répondit-il, d'un air tout à la fois confus et triomphant ;zé né souis pas soublimé, mais z'ai de ça... — et il se frappait à gauche, la poitrine — Lé cur, lé cur, voilà tout le secret de moun zénie !

Une tout autre scène se passait au même instant chez le président du tribunal. M. de Monferrand était un jurisconsulte instruit, un esprit pénétrant et judicieux. A coup sûr, il n'eût pas été déplacé sur un siège de conseiller ou de président de chambre à la cour de Nîmes ou de Montpellier. S'il préférait à tous les honneurs de la magistrature les fonctions qu'il occupait à Aulas, c'est qu'elles lui permettaient de vivre au milieu des vastes propriétés qu'il possédait dans l'arrondissement.

Condamné depuis dix ans, le malheureux, à subir trois fois par semaine l'éloquence pluvieuse de Me Chavanon, il s'était agréablement surpris par la parole sobre, précise et distinguée de Francis, qui, allant droit au but, disait tout ce qu'il voulait, tout ce qui fallait, rien de plus.

— Messieurs, dit M. de Monferrand à quelques amis réunis chez lui pour le wisth quotidien, le soir même où Chavanon s'apitoyait si charitablement sur son jeune confrère, messieurs, M. Hébrard me paraît appelé à prendre très vite la première place dans notre modeste barreau. C'est un garçon de talent.

Les paroles du président faisaient autorité, surtout en pareille matière. Prédire ainsi le succès de Francis, c'était l'assurer. Tandis que la basoche affec-